

<p>7 décembre 2020</p>	<p>Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 7 décembre 2020 à 19h.</p> <p>Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger, Normand Paquin et la conseillère madame Brigitte Nadeau.</p> <p>Est absent : le conseiller Marco Couture.</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p>
<p>2020-12-265</p>	<p><u>Ouverture de la séance ordinaire</u></p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h03. Le conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick siège en séance ordinaire ce lundi 7 décembre 2020 par voie visioconférence et sur place.</p> <p>Sont présents sur place, au 1465 rue Principale: le Maire Mario Nolin, les conseillers Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger et Normand Paquin et la conseillère Brigitte Nadeau.</p> <p>Est absent : le conseiller Marco Couture.</p> <p>Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.</p> <p>Assistent également à la séance, sur place: Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorier.</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020.</p> <p>CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;</p> <p>CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 et que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;</p>

	<p>CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-266	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Normand Paquin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p>QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert ainsi que l'ajout du point 14.1 Remerciement des bénévoles et 14.2 La patinoire et le carnaval.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-267	<p><u>Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 novembre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau, et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
	<p><u>Période de questions :</u></p> <p>✓ Considérant que la séance ordinaire est à huis clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.</p>
	<p><u>Rapport des comités et autres informations</u></p> <p>Le conseiller Pierre Auger a participé à l'AGA 12-18. Tout va bien sauf que leur situation financière demeure précaire.</p>

2020-12-268	<p><u>Consignation de la correspondance</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mini-Scribe ✓ Brancher les régions : programme fédéral ✓ Lettre de Moms Stop the Harm (MSTH) ✓ Première politique jeunesse de la MRC d'Arthabaska ✓ Lettre refus projet petit envergure ✓ Lettre plan triennal Centre des services scolaires des Bois-Francs ✓ Lettre – arrivée du service 211 sur le territoire
2020-12-269	<p><u>Avis de motion du règlement de taxation 2021</u></p> <p>Le conseiller Charles Luneau, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no : 2020-198 Règlement de taxation 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-270	<p><u>Modification au calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil</u></p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections municipales en novembre 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p> <p>QUE le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 soit modifié pour le mois de novembre 2021 seulement.</p> <p>QUE l'atelier de travail se tienne le jeudi 11 novembre 2021 et la séance ordinaire, le lundi 15 novembre 2021.</p> <p>QU'UN avis public relatif aux changements du contenu du calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-271	<p><u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-195 Règlement relatif à la politique concernant une aide financière pour certains sports, loisirs, activités culturelles et services de bibliothèque</u></p> <p>Le conseiller Normand Paquin, par la présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-195 Règlement relatif à la politique concernant une aide financière pour certains sports, loisirs, activités culturelles et services de bibliothèque • dépose le projet du règlement numéro 2020-195 intitulé Règlement relatif à la politique concernant une aide financière pour certains sports, loisirs, activités culturelles et services de bibliothèque,

	ADOPTÉE.
2020-12-272	<p><u>Embauche de la directrice générale adjointe</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil présents ont rencontré Mme Myriam St-louis pour donner suite à la réception de son curriculum vitae;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :</p> <p>QUE madame Myriam St-Louis soit engagée au poste de directrice générale adjointe selon les conditions de travail convenues dans son contrat de travail.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-273	<p><u>Autorisation de formation de l'adjointe à la direction générale</u></p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin, il est unanimement résolu:</p> <p>QUE la directrice générale adjointe par intérim, soit autorisée à former Mme Myriam St-Louis pendant une période de six (6) jours, de plus, elle aura une formation supplémentaire par les formateurs de Sygem, pris à même la banque d'heures 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-274	<p><u>Autorisation de la destruction de la liste des documents d'archive</u></p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu, la directrice générale est autorisée à envoyer à la destruction, tous les documents inscrits sur la liste fournie par l'archiviste. Le présent contrat est donné à Déchi-Tech Mobile pour un montant de deux cent cinquante dollars (\$250).</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-275	<p><u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-197 modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de \$53 143 provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de \$3 962 964 pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois-Lacs</u></p> <p>La conseillère Brigitte Nadeau, par la présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-197 Règlement modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de 53 143\$ provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois Lacs • dépose le projet du règlement numéro 2020-197 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de \$53 143 provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de \$3 962 964 pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois Lacs

	<p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-276	<p><u>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-196 Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)</u></p> <p>Le conseiller Pierre Auger, par la présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-196 Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) • dépose le projet du règlement numéro 2020-196 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) <p>ADOPTÉE.</p> <p>À 19h17, le Maire Mario Nolin se retire.</p>
2020-12-277	<p><u>Demande paiement servitude du matricule 9774-19-3447</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick à reçu une demande de paiement pour la servitude dans ce dossier;</p> <p>CONDIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait une demande d'indemnité sans aucun montant;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil refuse de transmettre une offre d'indemnité;</p> <p>QUE le conseil demeure en attente de recevoir une demande précise de la part des propriétaires.</p> <p>ADOPTÉE.</p> <p>À 19h18 le Maire Mario Nolin revient.</p>
2020-12-278	<p><u>Dépôt et adoption du rapport des événements de la gestion de l'eau-aqueduc-Trois-Lacs pour novembre 2020</u></p> <p>Il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu que le conseil a reçu les rapports d'évènements de la gestion de l'eau- aqueduc Trois-Lacs du mois de novembre 2020.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-279	<p><u>Demande de subvention pour les Jardins potagers</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite demander des subventions pour les Jardins potagers éducatifs;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p>

	<p>QUE la directrice soit autorisée à faire des demandes de subventions pour les Jardins potagers éducatifs, à différents partenaires tel que Des-jardins et à signer tous les documents inhérents.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-280	<p><u>Déneigeur 4 pour saison 2020-2021</u></p> <p>Il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil retienne les services de Monsieur Martin Simoneau pour la période hivernale 2020-2021, à titre de déneigeur 4.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-281	<p><u>Autorisation budget pour Noël en temps de Covid</u></p> <p>Il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu d'autoriser un montant de mille cinq cents dollars (\$1500) pour l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants de la municipalité.</p> <p>Ainsi qu'un montant de soixante-quinze dollars (\$75) pour l'achat de trois (3) certificats-cadeaux de produits locaux, à remettre au hasard à trois (3) citoyens ayant participé pour les décorations de Noël.</p> <p>Ces montants provenant de l'aide financière accordée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.</p> <p>Le tirage à été effectué et les gagnants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lise et Jean-Claude Daniel • Lina Gauthier • Pierre Noury et Sophie Côté <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-282	<p><u>Adoption du plan d'action 2021-2023 dans le cadre de la mise à jour des politiques sociales</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée par résolution le 2018-03-076 à renouveler sa politique familiale municipal (PFM) ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à renouveler sa politique municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre de cette même démarche ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, de la direction générale ainsi que de 2 conseillers à titre de représentant de la municipalité ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce comité a profité de l'occasion pour inclure des actions axées sur les enfants;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue de deux sondages auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2018 et 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-</p>

	<p>Tingwick désire améliorer ses services et ses infrastructures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick adopte la politique et le plan d'action et s'engage à le réaliser au cours de la période prévue;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick crée un comité du suivi composé des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Annie Gauthier, représentante famille • Madame Guylaine Vincent, représentante famille • Madame Guylaine Breton, présidente FADOQ • Madame Estelle Luneau, représentante citoyenne MADA • Monsieur Pierre Auger, conseiller municipal • Monsieur Normand Paquin, conseiller municipal • Madame Anouk Wilsey, direction générale <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2020-12-283</p>	<p><u>Priorité d'action 2021-2022 pour la Sûreté du Québec</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la sécurité est primordiale au sein de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu d'émettre les priorités d'action suivante pour la Sûreté du Québec pour 2021-2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la vitesse excessive sur les routes notamment au village et dans le secteur Trois-Lacs. • Effectuer plus de patrouille lors d'évènements. À titre d'exemple : Balade gourmande lors des visites et aussi la nuit car beaucoup d'infrastructures en place, Festival, Carnaval, etc. • Effectuer plus de patrouille nautique en période estivale. <p>QUE le conseil demande s'il y a un rapport de disponible sur le territoire de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick qui pourrait leur être transmis.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2020-12-284</p>	<p><u>Acceptation des dépenses</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les</p>

	<p>comptes qui se sont ajoutés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de cent trente et un mille neuf cent trente-trois dollars et cinquante-huit sous (\$131 933.58).</p> <p>QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée qui en font la demande.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-12-285	<p><u>Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2018-2019</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable du MAMH pour les années 2018-2019, nous avons mis sur le site SEAO les appels d'offres de gré à gré pour les montants de vingt-cinq mille dollars (\$25 000) à cent mille un dollar (\$100 001) tel qu'exigé.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu que le conseil a reçu les rapports concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de l'année 2018 et de l'année 2019.</p> <p>ADOPTÉE</p>
	<p><u>Affaires Nouvelles</u></p> <p><u>Remerciement des bénévoles :</u> La municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin à aider leurs proches durant la période Covid-19. Notamment ceux qui ont contribué à la livraison des produits des services essentiels.</p> <p>La patinoire et le Carnaval À noter que pour la saison 2020-2021, la patinoire sera ouverte mais accessible à raison d'une famille à la fois.</p> <p>Au sujet du Carnaval celui-ci devrait avoir lieu comme les années précédentes, à moins d'avis contraire; d'autres informations vous seront données ultérieurement.</p>
	<p><u>Période de questions</u></p> <p>✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.</p>
2020-12-286	<p><u>Levée de la séance ordinaire</u></p> <p>À 19h35, le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau, proposent la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.</p> <p>ADOPTÉE.</p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p>

	<p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p>
	<p>Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions : 2020-12-272, 2020-12-273, 220-12-274, 2020-12-281 et 2020-12-284.</p> <p>EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7e jour de décembre de l'an deux mille vingt.</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
	<p>Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p>
	